

***** NOUVELLES EN RAFALE *****

Juillet-Août 2016

Aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ

À titre d'actionnaire du Fonds, vous et vos membres recevrez au début du mois d'août un avis de convocation à l'assemblée annuelle du Fonds de solidarité FTQ, un bulletin de vote, une procuration et des explications sur la procédure et la méthode de vote.

Si vous avez à cœur que le Fonds de solidarité FTQ demeure un fonds de travailleurs, il est primordial d'exercer votre droit de vote lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'automne. Rappelons que tous les détenteurs d'actions sont habilités à exercer leur droit de vote pour les 4 administrateurs issus de l'appel public de candidatures. À cet effet, le SEPB et la FTQ vous recommande les 4 candidatures suivantes :

Mme Kateri Lefebvre — Directrice exécutive du SEPB-Québec et secrétaire-trésorière nationale du COPE SEPB

Mme Anouk Collet — Directrice régionale du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)

Mme Louise Chabot — Présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

M. Yves Ouellet — Directeur général de la FTQ-Construction

Vous pouvez aussi voter par Internet ! Si vous ne pensez pas être présents à l'assemblée des actionnaires vous pourrez tout de même exercer votre droit de vote en ligne à l'adresse suivante : www.cstvotEZmaprocuration.com Le numéro de contrôle composé de 13 caractères, qui se trouvera au recto de la procuration, sera alors nécessaire.

Vous pouvez également fournir une lettre de procuration dûment signée à M. Loïc Breton, président du SEPB-574, qui l'acheminera à l'assemblée des actionnaires.

Pour plus d'information vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <http://sepb.qc.ca/election-des-membres-au-conseil-dadministration-fonds-de-solidarite-de-la-ftq/>

Forum social mondial de Montréal (FSM 2016)

Montréal est la ville hôte du premier Forum social mondial (<https://fsm2016.org>) à se tenir dans un pays occidental du 10 au 14 août 2016. Le thème de cette grande rencontre est *Un nouveau monde est nécessaire, ensemble il devient possible !* Et le SEPB-574 sera plus que présent !

En fait, nous tiendrons deux ateliers animés par des membres des diverses sections locales dont Sonia Al-Khabyr, Dominic Béland et Martin Herteleer du SEPB-574.

Le premier, *Le jeu-questionnaire du syndicalisme*, se tiendra le **jeudi 11 août 2016**, tandis que le deuxième, *L'éveil de l'absurdité*, se tiendra le **vendredi 12 août 2016**.

L'horaire et le lieu sont identiques soit de **9h00 à 11h30** au **Local DS-425 du Pavillon A de l'UQAM** (405, rue Sainte-Catherine Est, métro Berri-UQAM). Vous trouverez ci-dessous les liens menant aux ateliers sur le site du FSM.

<https://fsm2016.org/activites/le-jeu-questionnaire-du-syndicalisme-ensemble-tout-est-possible/>

<https://fsm2016.org/activites/leveil-de-labsurdite/>

Il est donc temps de passer le mot auprès de nos membres, parents et amis afin que ces deux événements soient un succès. J'en profite pour vous rappeler que le SEPB-574 a des laissez-passer couvrant les frais d'inscription pour les membres. N'hésitez pas à nous contacter pour les obtenir car le nombre est limité.

Comme à l'habitude, si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

Unité Agropur division Natrel – Premières assemblées de l'unité élargie

Suite aux votes d'allégeance tenus à la fin du mois de juin les membres de la nouvelle accréditation étaient invités à participer à la première tournée d'assemblées syndicales. Trois rencontres se sont tenues les 18 et 19 juillet 2016, afin de rencontrer les membres

dispersés au bureau situé de ville Saint-Laurent, l'usine de Notre-Dame-du-Bon- Conseil et le tout nouveau campus de Saint-Hubert.

Les rencontres avaient pour but de faire un retour sur le vote ; une présentation du SEPB-574 et encourager les gens à compléter le questionnaire sur leurs conditions de travail en vue de l'intégration des nouveaux membres dans la convention collective. Ce questionnaire a été remis aux membres présents et il sera acheminé aux autres qui n'ont pas pu assister aux rencontres. De plus, les membres se sont prononcés sur la nouvelle structure de l'unité syndicale et sur le processus de mise en nomination pour l'élection des personnes dirigeantes et déléguées de l'unité.

Pour plus d'information vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <http://sepb.qc.ca/lunite-syndicale-natrel-au-sepb-574-devient-agropur-cooperative-et-sagrandit/>

Comité santé et sécurité Journée de sensibilisation en santé et sécurité du travail

Pour une quatrième année, le SEPB-Québec organise une activité de réflexion sur la santé et la sécurité du travail. L'activité se tiendra le mardi **15 novembre 2016** à 9h00, à la Tour FTQ, 565 Crémazie est, 2^{ième} étage, salle Louis-Laberge B et C. Cette journée de réflexion se fera sous le thème : ***Agir en prévention : une vision différente du travail.*** L'ergonome Martin Chadoin sera la personne conférencière invitée.

Nous vous donnerons des renseignements supplémentaires dans les prochains *Nouvelles en rafale.*

Assurance automobile et habitation - Rabais corporatif pour les membres du SEPB-574

Le SEPB-Québec a négocié un programme d'assurance- groupe avec la compagnie d'assurances **SSQ**. Ce programme s'applique à tous les membres des sections locales du SEPB-Québec, dont le SEPB-574. Le programme prévoit un rabais de **15%** sur les primes d'assurances automobile et habitation. En combinant les assurances auto et habitation des avantages supplémentaires sont offerts dont le plan d'assistance routière 24h, habitation, santé, juridique et vol d'identité.

De plus, les détenteurs d'action du Fonds de solidarité FTQ reçoivent un rabais supplémentaire de **50\$** sur la prime d'assurance automobile.

Vous pouvez faire une soumission en ligne sur le site de la SSQ ou en communiquant au 1-866-777-2886.

Saviez-vous que si vous n'êtes pas syndiqué...

Selon la **Loi sur les normes du travail (LNT)**, c'est l'employeur qui décide de la date des vacances et il doit aviser le personnel non-syndiqué de son choix au moins quatre semaines à l'avance. Il n'y a **aucune règle établie** pour le choix de la période des vacances (art.72 de la LNT). **La durée des vacances** (art. 66 à 69 de la LNT) dépend du nombre d'années de service continu accumulée chez l'employeur soit :

- **Moins d'un an** de service continu à la fin de l'année de référence, **un jour ouvrable par mois de service**, jusqu'à un maximum de deux semaines ;
 - **Plus d'un an mais moins de cinq ans** de service continu à la fin de l'année de référence, **deux semaines continues de vacances**. Il est possible de prendre une troisième semaine de vacances, mais sans solde ;
 - **Cinq ans et plus de service continu** à la fin de l'année de référence, **trois semaines continues** de vacances. La loi ne prévoit pas de semaine supplémentaire de vacances.
-

**Et bonnes vacances à
tout le monde !**

**Toutes questions ou commentaires veuillez communiquer avec nous au 514 522-7574
ou 574@sepb.qc.ca**